

VILLE de VALREAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Absents excusés avec pouvoir : 5
Absent : 1

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle du Vignarès, chemin du Moulin Neuf à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN, Maire**.

Date de la convocation : 06 octobre 2022

Date d'affichage : 06 octobre 2022

Etaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjointes.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SAUVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.
Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.
Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK.

Etait absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-10/67 : DÉNOMINATION DE VOIES – QUARTIER DES
CARTONNIÈRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rosy FERRIGNO, Adjointe déléguée à l'Urbanisme-Droit du sol, qui expose au Conseil municipal que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-leqarte.com

99_DE-084-2184 01388-20221012-DEL_2022_10

Considérant les besoins de dénomination de l'ensemble des rues du nouveau Quartier des Cartonnières en construction ;

Considérant la volonté de la municipalité de souligner un lieu chargé d'histoire où était implantée une industrie du Cartonnage et plus particulièrement de valoriser le travail des cartonnières ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme FERRIGNO, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 26 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir),

■ **APPROUVE** la dénomination des deux rues du quartier des Cartonnières :

- « Rue du Ver à Soie » pour la rue principale (axe nord-sud),
- « Rue Mère VINCENT » pour la rue secondaire (axe est-ouest), permettant de rendre hommage à la doyenne du cartonnage de Valréas, qui avait été immortalisée sur carte postale ;

■ **DIT** que les emplacements seront équipés d'une plaque précisant le nom des voies étant précisé que pour la rue « Mère Vincent », la mention « doyenne du cartonnage » sera indiquée sous la désignation « Rue Mère Vincent », et qu'une plaque d'information « Valréas d'antan » viendra compléter cet effort de mémoire avec la reproduction de la carte postale qui a mis en lumière Mme Vincent ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article budgétaire 2188 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

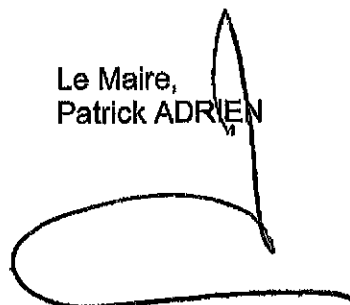
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Rosy FERRIGNO
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 14 OCT. 2022
Et la publication sur le site Internet de la Ville le : 17 OCT. 2022

